République Française
Département : GIRONDE
Arrondissement : Libourne
SAINT AVIT SAINT NAZAIRE - COMMUNE

-

Procès-verbal

Le mercredi 02 septembre 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 28 août 2026, s'est réunie sous la présidence de Sandrine PAUILLAC.

Secrétaire de la séance : Armony LIAL

Présents : Sandrine PAUILLAC, Charly NAUDON, Armony LIAL, Sébastien LECOURT, Emilie BERTIN, Nathalie MARTY, Damien CIUPA, Marie GOULARD, Catherine SEGUINEL, Cyril BEL-HOMME, Alexia DUTOT, Eva CHOURY, Pierre NICOLAS, Baptiste ROULET--BERNEDE, Lise BERNABEU, Myriam ALVAREZ, Michel CHAIGNAUD, Céline PASQUON
Représentés : Gilles ROLLAND représenté par Marie GOULARD

Le quorum est atteint la séance peut ouvrir.

Ordre du jour *:*
1 - Approbation du PV du 1er juillet 2026
2 - Délibération intégration frais d'études compte 203 (inventaire 2019 salle Albert Lallier)
3 - Délibération acceptation extension du périmètre du SDEEG
4 - Délibération admission en non-valeur
5 - Délibération Redevance d'occupation du domaine public 2026 GRDF + ENEDIS
6 - Délibération fermeture poste rédacteur 21 h + 28 h - Ouverture poste 35 h
7 - Arrêtés de transfert des pouvoirs de police du Maire à la CDC
8 - Plan Communal de Sauvegarde (date à définir)
9 - Compte-rendu visite société EDP
10 - Plantation du Mai 12 septembre 2026
11 - Repas de quartier à Lartigue
12 - Divers

1 - Approbation du PV du 1er juillet 2026

Nous avions évoqué une formation pour les élus qui devait se tenir sur SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL. Mais nous n'avons pas eu de retour sur cette formation. Madame le Maire indique que chaque élu a une enveloppe de 400 € par an sur son DIF élu. Si les droits ne sont pas entièrement utilisés sur l'année, le plafond maximum est de 800 €. Chacun est libre de passer par l'organisme qu'il souhaite. Par exemple, l'AMG propose des formations régulièrement et pour un coût en général de 150 €.

Le CM approuve à l'unanimité le PV du 1er juillet 2026

2 - Intégration frais d'études compte 203 (inventaire 2019 salle Albert Lallier) -
Délibération n° DE45/2026

Madame le Maire expose au Conseil municipal que, dans le cadre de la mise à jour de l'actif communal transmis par le SGC de COUTRAS, il apparaît que des frais d'études relatifs aux travaux de la salle Albert Lallier sont à intégrer dans l'inventaire communal - numéro 231/2019/SAL., travaux effectivement réalisés d'un montant de 4.498 €.

Des crédits budgétaires sont à prévoir au chapitre 041.

	CHAPITRE / OPERATION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	203-041		4 498,00 €
	2135-041	4 498,00 €	
TOTAL		4 498,00 €	4 498,00 €

Après avoir écouté l'exposé du Maire, et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser Madame le Maire à passer les écritures comptables.

3 - Délibération acceptation extension du périmètre du SDEEG - délibération n° DE46/2026

Le SDEEG soumet l'extension de son périmètre aux communes de : GOUALADE, GRADIGNAN et GAILLAN-EN-MEDOC. Considérant que l'admission de ces nouvelles communes est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des communes et établissements publics de coopération intercommunale membre du syndicat ; Madame le Maire demande à l'équipe de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve l'extension du périmètre du Syndicat au SDEEG et l'adhésion de GOUALADE, GAILLAN-EN-MEDOC et GRADIGNAN.

4 - Admission en non-valeur - délibération n°DE47/2026

Sur proposition de Madame la Trésorière, il est demandé une admission en non-valeur de 360 € pour deux factures non honorées de capture de chiens. Une première de 220 € datant du 03/09/2018 et une deuxième de 140 € datant du 02/11/2019. Le CM approuve à l'unanimité.

5 - Délibération Redevance d'Occupation du Domaine Public 2026 GRDF + ENEDIS

a) Distribution du gaz naturel 2026 - délibération n° DE48/2026

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel donne lieu au paiement d'une redevance conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007 d'un montant de 334,00 € pour l'année 2026. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve à l'unanimité l'émission du titre correspondant.

b) ENEDIS 2026 - délibération n° DE49/2026

Conformément au décret n°2002-409 du 26 mars 2002, l'Occupation du Domaine Public par les ouvrages de distribution d'électricité d'ENEDIS donne lieu au paiement d'une Redevance, pour l'année 2026, ce montant s'élève à 294 euros. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'émission du titre correspondant.

6 - Délibération fermeture poste rédacteur 21 h + 28 h – délibération n° DE053/2026

Ouverture poste 35 h – délibération n°52/2026

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc de fixer l'effectif des emplois du temps à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement du service administratif.

Madame le Maire propose que compte tenu du départ à la retraite d'un rédacteur territorial, sur 21 heures, il y a lieu de fermer le poste. Fermeture également du poste de rédacteur principal 1ère classe sur 28 heures et ouverture du poste à 35 heures. Le CM approuve à l'unanimité des membres présents.

7 - Arrêtés de transfert des pouvoirs de police du Maire à la CDC

Madame le Maire informe le CM, qu'avec l'élection du nouveau président de la CDC du Pays Foyen, il y a lieu de prendre des arrêtés portant opposition du transfert des pouvoirs de police spéciales au Président de la Communauté de communes dans les matières suivantes :
- Assainissement, réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, plan local d'urbanisme et d'habitat ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Après avoir écouté l'exposé du Maire, le CM approuve à l'unanimité la prise des arrêtés correspondants.

8 - Plan Communal de Sauvegarde : La réunion est fixée au 14/10/2026 à 18 h 30 salle Albert Lallier.

9 - Compte-rendu visite société EDP

Le compte-rendu envoyé en annexe de la convocation pour le projet de parc photovoltaïque des Goulards, la Commune est dans l'attente de la date de l'enquête publique par EDP.

10 - Plantation du Mai 12 septembre 2026

Un mûrier-platane stérile sera planté dans la cour de l'école. Cet arbre, dont la croissance est rapide, permettra de créer rapidement une zone ombragée. Il est également précisé que l'apéritif sera pris en charge par les élus et ne sera pas financé sur le budget de la commune.

11 - Repas de quartier à Lartigue : le 16/10/2026 à partir de 18 h3 0

Lieu du repas à confirmer, la mairie doit demander des devis pour le repas.

12 – Divers

a) Le 22 septembre 2026 réunion EPIDOR avec les habitants concernés.

b) Le 5 et 6 septembre 2026 se déroulera la manifestation des Motorigoles. Comme les années précédentes, la Municipalité offre un apéritif à 11 h 30 au gymnase Marcel DUCHANT. La Gironde placée en vigilance orange risque feux de forêt, par arrêté préfectoral en date du 27/08/2026 applicable au 28/08/2026, les feux d'artifice sont annulés.

c) Des remerciements ont été reçus de l'association Cycles et Partage pour l'attribution de la subvention, ainsi que des familles MERZ et MORTEYROL, à la suite des décès survenus.

d) La minorité avait adressé plusieurs questions avant le conseil :

- Sur les subventions EDF par suite des canicules. EDF propose une enveloppe donnant une prime forfaitaire de 400 € par équipement, dans la limite de 10 équipements par établissement. Malheureusement, le SIVOS a acheté 12 ventilateurs le 27/05/2026, or, pour demander cette aide, la facture doit être datée entre le 26/06/2026 et le 30/09/2026. À ce jour, le groupe scolaire dispose donc de 2 ventilateurs par classe, garderie, bibliothèque et 5 au restaurant scolaire. L'école maternelle dispose d'une salle climatisée (dortoir) ainsi que la classe des CM1-CM2. Cette dernière est notamment mise à disposition de la garderie en période de canicule.
- Une réflexion a néanmoins été menée cet été pour envisager d'acquérir des climatiseurs mobiles, mais les contraintes des ouvertures existantes ne permettent pas d'installer en toute sécurité ces dispositifs. Des devis sont en cours pour des films thermiques à

coller aux vitrages. Des toiles d'ombrage ont été mises devant la bibliothèque de l'école et un espace végétalisé est prévu.

- EDF propose également jusqu'au 30 juin 2027 : une prime forfaitaire de 10 000 € par établissement pour les aider au financement d'installation de pompes à chaleur air-air réversibles. Une étude avait été faite sous la dernière mandature pour une étude de rénovation de l'école. Il n'avait pas été donné suite à cette étude. Le projet n'est pas abandonné. Néanmoins, ce projet nécessite l'octroi d'un emprunt par le SIVOS et donc une participation financière de la commune difficilement supportable à ce jour.
- Le cabinet A2PR a été relancé pour l'étude de finalisation de la MAM.
- Site internet : les comptes-rendus des conseils municipaux sont mis en ligne dès que possible, et consultables en mairie ainsi que les délibérations.
- Calendrier des commissions : réunion associations le 07/09 à 20 h salle Albert Lallier, commission communication 23/09 à 15 h 30.
- Réunion participative : pas de date fixée par manque d'éléments pour le moment.
- CCAS : 2 colis alimentaires et ou d'hygiène ont été délivrés à des personnes nécessiteuses.

Les paniers solidaires ne sont plus réclamés.

- Sécurité : un projet de vidéoprotection fera l'objet d'une commission travaux.
- Renumérotation de la rue des Pouges : procédure à voir.
- Dépôts sauvages : des dépôts de plainte ont été déposés à la gendarmerie. Madame le Maire s'est mise en relation avec Protectenvi. Elle est en attente des éléments nécessaires au traitement de cette procédure.

Le prochain Conseil municipal se tiendra le 07/10/2026 à 18 h 30 à la salle du conseil.

Séance levée à 20 h 25.

Sandrine PAUILLAC Président de séance	Armony LIAL Secrétaire de séance